

Permis de chasser perdu ou abîmé : quelles démarches pour le refaire ?

La délivrance d'un duplicata annule votre permis de chasser ou tout duplicata précédemment obtenu

A compter du 9/01/2023, la demande de duplicata de permis de chasse se fait en ligne sur <https://permischasser.ofb.fr/>, choisir et vous laisser guider



A l'étape suivante, si vous ne disposez pas ou plus de votre numéro de permis de chasser, il faudra faire « Suivant ».

Vous aurez alors à remplir en ligne les informations demandées, un formulaire Cerfa 13944*06 sera alors généré.

Le paiement de 30 € se fait par carte bancaire ou virement

A ce formulaire devront être joints les documents suivants :

- 1- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport)
- 2- 1 photo d'identité normalisée récente (de moins de 6 mois, format 35 x 45 mm et de préférence en couleur) : à agraffer au formulaire cerfa dans le cadre réservé (nom et prénom au dos de la photo)
- 3- Déclaration sur l'honneur signée
- 4- Preuve du paiement en carte bancaire ou preuve du virement bancaire mentionnant la référence NOM/DUPLICATA
- 5- ET :

➡ **Si votre permis vous a été délivré par une Préfecture ou Sous-Préfecture : vous devrez fournir l'original de l'attestation préfectorale de délivrance initiale du permis de chasser.** Cette attestation est établie à votre demande par la Préfecture ou sous préfecture qui vous a délivré votre permis de chasser initial. Elle doit porter la mention de son signataire et être revêtue du cachet du service de délivrance

➔ Si votre permis vous a été délivré par l'ONCFS entre le 01/09/2009 et le 31/12/2019 ou par l'OFB depuis le 01/01/2020, l'attestation préfectorale n'est pas à fournir

Attention :

- si votre permis est détérioré, celui-ci sera à joindre à votre demande de duplicata
- si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, l'autorisation du représentant légal doit être complétée

Le **dossier complet** doit être adressé à

**Office Français de la Biodiversité
Unité du Permis de chasser
BP 20
78612 LE PERRAY EN YVELINES CEDEX**

A réception de votre duplicata, merci de nous adresser une copie afin de modifier notre base de données afin que votre prochaine validation du permis de chasser soit conforme.